

LOTISSEMENTS HYACINTHE RIGAUD
VILLELONGUE DE LA SALANQUE

A LA RESERVATION :

- 5 % du prix du terrain (Chèque encaissé)

A LA SIGNATURE DE L'ACTE AUTHENTIQUE CHEZ LE NOTAIRE :

- 95 % du prix du terrain
- 3% frais d'actes au notaire
- 5,89 % droits de mutation à l'administration fiscale
- 660 € plan individuel du lot au Géomètre
- 420 € Architecte coordinateur

- 1.500 € Caution versée sur compte séquestre chez le notaire qui sera remboursée à l'acquéreur :
 - 1) si aucun dégât n'est à noter à l'encontre des ses entreprises après achèvement des travaux de construction
 - 2) après achèvement des clôtures de la parcelle.
 - 3) après achèvement des parkings privés non clos en béton balayé.

A l'obtention du permis de construire

- Taxe d'Aménagement
- PAC